

Procès verbal de la séance du conseil d'administration Mardi 26 septembre 2017

Présents :

- Membres de droit : M. CATIN, M. CHAMPION, M. FLECHER, M. GUY, Mme HOFFSTETTER.
- Enseignants : Mme CHORIER, M. COLIN, M. GAGNARD, Mme JOURNAY, M. MOUGEOT, M. RENAULT.
- Personnels ALS et TOS : Mme JACQUET.
- Personnalités qualifiées et des collectivités : Mme BERTHOUX, M. CHEVALLET, M. GADILHE.
- Parents d'élèves : Mme CORNUT, Mme PICARD, Mme THOMAS.
- Elèves : Mme HELLER.
- Non votants : M. GENDRE, M. LIO.

Le quorum étant atteint, Monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h05. Il précise qu'à l'avenir les documents seront transmis à l'avance aux membres du Conseil d'Administration (CA) pour qu'ils puissent être étudiés.

L'ordre du jour est présenté et approuvé à l'unanimité.

• **Approbation du PV du dernier conseil d'administration du 22 juin 2017**

Les représentants des enseignants aimeraient que le procès verbal de la séance du Conseil d'administration, du jeudi 22 juin 2017 soit modifié et comporte un additif concernant la rubrique « Proposition d'attribution des logements de fonction » qui figure aux pages 3 et 4 dudit document rédigé par Mme Mourier, alors proviseure-ajointe.

Une représentante des enseignants lit le texte proposé :

« Proposition d'attribution des logements de fonction

Sur proposition du chef d'établissement, la liste d'attribution des logements de fonction est soumise pour avis aux membres du CA.

Plusieurs questions ont été soulevées *par les représentants des enseignants et des parents. Les réponses suivantes ont été apportées.*

-Le logement attribué à Madame Michaud n'apparaît pas jusqu'à la date de sa retraite.

-Les logements non occupés sont en attente de remise à neuf et ne pourraient être occupés en l'état.

-Si le proviseur occupe le logement qui lui est attribué à partir du 1^o octobre 2017, il le sera dans le cadre d'une convention d'occupation précaire (COP).

Des représentants des professeurs font remarquer qu'une telle COP poserait à la fois un problème légal et un problème moral. Le proviseur s'étonne que cette question soit soulevée de cette manière et précise qu'il assurera sa fonction pour les dernières semaines avec rigueur.

Un représentant des enseignants demande que le vote se déroule à bulletins secrets. Ce qui a été accepté. Il est procédé à un seul vote (personnels Etat et personnels Région), mais cette modalité n'a pas été clairement explicitée.

Suite au vote, le proviseur indique à un représentant des personnels qu'il saura faire preuve de « mauvaise volonté » « en d'autres circonstances », en ce qui concerne ce professeur. Il est alors demandé expressément que cette remarque du proviseur figure dans le procès verbal de la séance du Conseil d'Administration. Le proviseur répond qu'il ne le souhaite pas.

Il conclut finalement le débat en affirmant qu'il tire les conclusions de ce vote en « n'imposant pas sa présence au-delà du 30/09/2017 ».

Cet additif est soumis au vote.

17 votants Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

- **Bilan de rentrée**

Le proviseur M. FLECHER présente le bilan de la rentrée. Voir le document projeté fourni en annexe à ce compte-rendu.

Suite à une question d'une représentante des parents d'élèves, le proviseur-adjoint Monsieur Champion détaille les deux dispositifs MLDS. Un premier dispositif concerne les élèves n'ayant pas de solution pour cette rentrée. L'objectif est de les remotiver et de leur faire acquérir un niveau de fin de troisième. Le second dispositif MLDS allophone, créé en mai 2017, concerne 15 jeunes mineurs allophones de plus de 16 ans.

Le proviseur-adjoint M. Champion souligne la forte volonté de ces jeunes de s'intégrer.

Le proviseur M. FLECHER présente ensuite les 6 sections sportives de l'établissement (sports équestres, football, athlétisme, basket, escalade, volley), en détaillant les raisons de la fermeture de la section escrime.

- **Présentation du rapport annuel**

Le proviseur M. FLECHER demande que ce rapport soit mis au vote lors du prochain CA, afin que des améliorations et des ajouts puissent y être portés.

Les membres du CA n'y voient aucune objection. L'examen et la mise au vote du rapport annuel sont donc mis à l'ordre du jour du prochain CA.

- **Règlement intérieur du conseil d'administration**

Le proviseur M. FLECHER fait lecture des 16 articles.

Suite à une remarque d'une représentante de parents d'élève, l'article 10 est modifié afin de préciser que chaque collègue des représentants prend successivement en charge le secrétariat de séance, comme l'avait déjà indiqué le proviseur M. FLECHER en début de CA.

Le règlement intérieur est soumis au vote.

Règlement intérieur fourni en annexe.

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

- **Calendrier annuel**

Le proviseur-adjoint M. Gendre détaille le calendrier annuel (document fourni en annexe)

Le proviseur M. FLECHER précise que le prochain Comité Hygiène et Sécurité (C.H.S.) aura lieu le mardi 17 octobre 2017 à partir de 18h, en présence de M. Bousquet, Inspecteur d'Académie santé et sécurité au travail. Le Comité à l'Education Santé et Citoyenneté (C.E.S.C.) se réunira le 17 octobre à 16 heures.

Le prochain CA aura quant à lui lieu le mardi 21 novembre 2017.

- **Conventions**

L'agent comptable Mme Hoffstetter présente les différentes conventions.

- Convention occupation des locaux pour l'atelier « couture », dans le cadre de l'amicale du lycée, tous les jeudis de 13h30 à 17h30.

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

- Convention occupation des locaux pour l'atelier « maintien en forme », animé par Mme Zoude dans le cadre de l'amicale du lycée, tous les lundis de 12h15 à 13h15.

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

- Convention bipartite de mobilité Erasmus+ avec le GIPAL

Le proviseur M. FLECHER explique que 17 bourses de stages d'un montant de +/- 1 000 euros ont été attribuées pour le BAC Professionnel MMV (consortium TMCD), afin de permettre le départ de 17 élèves pendant un mois, en Allemagne ou au Portugal, en entreprise. Ce dispositif favorise la mobilité apprenante des lycéens

La vice-présidente de la région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de l'Education et des lycées, Mme BERTHOUX précise qu'une bourse (bourse Explora) délivrée par la région existe également pour compléter l'aide financière apportée aux lycéens.

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

- Convention Projet Artistique et Culturel avec le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) dans le cadre d'un projet de Madame Ségura.

L'agent comptable Mme Hoffstetter précise que le lycée participe financièrement à hauteur de 800 €, afin de prendre en charge des intervenants en architecture et en urbanisme.

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

- Convention de prêt avec la Maison du Patrimoine de Villefranche-sur-Saône.

Il s'agit d'un prêt gratuit pour l'exposition « Métamorphose d'une ville » organisée en 2016 par la Maison du patrimoine. Elle montre l'évolution de l'architecture à Villefranche depuis le XIX^e siècle. Elle sera accessible à tous en salle polyvalente.

La vice-présidente de la région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de l'Education et des lycées, Mme BERTHOUX précise que cette exposition a été très appréciée par les jeunes du lycée l'année dernière.

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

- **Voyages scolaires**

Trois voyages sont présentés par l'agent comptable Mme Hoffstetter.

- Voyage en Angleterre du 10 au 16 décembre 2017.

Ce voyage dans la région de Bath concerne 48 élèves de section européenne Anglais (scolarisés en classes de seconde et première), ainsi que 4 accompagnateurs.

La PEEP fait un don de 500 €, la FCPE un don de 2 000 € pour aider à financer ce voyage.

Une participation de 333 € par élève sera demandée aux familles.

Participation des familles :

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

Don des fédérations :

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

- Voyage en Allemagne du 9 au 14 décembre 2017.

Ce voyage concerne 42 élèves de section européenne Allemand (scolarisés en classes de seconde, première et terminale), ainsi que 4 accompagnateurs.

La PEEP fait un don de 500 €, la FCPE un don de 2 000 € pour aider à financer ce voyage.

Une participation de 331 € par élève sera demandée aux familles.

Participation des familles :

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

Don des fédérations :

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

- Voyage en Provence du 19 au 20 octobre 2017.

Ce voyage concerne 14 élèves latinistes du lycée, ainsi que des élèves du collège Maurice Utrillo de Limas. Une participation de 116,37 euros par élève sera demandée aux familles.

Participation des familles :

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

Une représentante des parents d'élèves soulève la question des familles en difficulté financière. Le proviseur M. FLECHER précise que le fonds d'aide sociale a pour vocation de permettre à tous les élèves de pouvoir participer au voyage. Une réflexion est engagée afin de promouvoir à l'avenir des échanges plutôt que des voyages plus coûteux.

Le proviseur M. FLECHER remercie les fédérations au nom du lycée pour leur participation financière aux différents voyages proposés dans l'établissement.

- **DBM**

- Voyages :

Le CA autorise le prélèvement d'un montant de 3 285,33 euros sur les fonds de roulement pour le paiement des voyages des accompagnateurs.

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

- GRETA :

M. Lio détaille les investissements prévus.

La rectification est une formation nouvelle, qui répond à une demande d'entreprise.

Pour le tertiaire, il s'agit de l'équipement d'une salle dédiée.

Pour le bâtiment, l'investissement concerne le logiciel BIM.

Le CA autorise le virement de 40 000 € du service de fonctionnement au service d'investissement.

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

- **Répartition des logements de fonction pour l'année 2017-2018 *cf document annexe***

Le proviseur M. FLECHER présente la liste d'attribution des logements de fonction.

Un correctif est apporté suite à la révision d'affectation d'un personnel.

Une représentante des enseignants demande s'il est possible de proposer les logements vides à la location.

Le proviseur M. FLECHER répond que la demande doit être faite auprès du chef d'établissement, mais que ces appartements sont à rénover dans un premier temps. Il précise également que les appartements seront à l'avenir attribués à une fonction, et non à une personne.

Répartition des logements de fonction des personnels Etat :

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

Répartition des logements de fonction des personnels Région :

19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Approuvé à l'unanimité

Par ailleurs, trois assistants de langue vont être logés dans des chambres situés dans le bâtiment de l'internat, moyennant un loyer mensuel de 125 €. L'internat possède en effet plusieurs chambres individuelles et indépendantes, pouvant être louées à des personnels du lycée. Cinq chambres sur sept seront occupées.

- **Préparation Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) et exercice incendie**

Le proviseur M. FLECHER précise qu'un PPMS attentat aura lieu dans l'établissement avant les congés de Toussaint. Les personnels et les élèves seront informés.

Un PPMS incendie aura lieu à l'internat jeudi 28 septembre 2017.

- **Présentation du projet d'accès à l'établissement** *cf document annexe*

Le proviseur M. FLECHER remercie la vice-présidente de la région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de l'Education et des lycées, Mme BERTHOUX de sa présence le cinq septembre lors de la venue de Madame la Rectrice au Lycée, au cours de laquelle ce sujet a été abordé.

Mme BERTHOUX présente les enjeux de ce projet d'accès. Elle explique qu'il s'agit d'une volonté de sécurisation des établissements scolaires. Elle rappelle que l'année dernière, des caméras de vidéosurveillance ont été installées. Il s'agit ensuite de permettre le filtrage à l'entrée de l'établissement à l'aide d'un badge.

Le proviseur M. FLECHER entre ensuite dans le détail des aménagements prévus :

- Route de Montmelas, le portail et les clôtures seront surélevés pour atteindre 2 mètres. Deux double-tourniquets seront installés, ainsi qu'un garage à vélos et motos.

- Avenue du Beaujolais, le mur sera détruit et reculé de 5 mètres, afin de permettre à la loge de visualiser l'entrée. Cinq tourniquets doubles seront installés. Le portillon sera conservé pour l'accès des personnes à mobilité réduite. Le garage à vélo est supprimé.

L'accès se fera grâce à un badge. Les horaires d'entrée des élèves seront programmés. Il sera nécessaire de badger à l'entrée et à la sortie, ce qui permet de contrôler les sorties des élèves. Pour les personnes extérieures, un code sera donné pour les soirées d'accueil comme les réunions parents/professeurs (digicode).

Les travaux importants devraient avoir lieu pendant les congés de Toussaint et se terminer avant la fin de l'année 2017.

Le proviseur M. FLECHER remercie la région de cet investissement qui se monte à 270 000 euros.

Une représentante des parents d'élèves soulève la question du flux important d'élèves à la fin des cours au portail de Montmelas, où seuls 2 tourniquets sont prévus.

Le proviseur M. FLECHER souligne l'importance de ce problème, et répond qu'en cas de difficulté, le portail pourra être ouvert et surveillé par un assistant d'éducation.

Enfin, le problème des récréations est abordé. Le proviseur M. FLECHER répond qu'il espère que ce nouveau dispositif conduira à un changement de comportement, et que le nombre d'élèves regroupés devant l'établissement pendant les récréations s'en trouvera diminué. Il rappelle que les « zones fumeur » à l'intérieur des établissements scolaires sont interdites.

- **Questions diverses**

Pas de questions diverses. Le proviseur M. FLECHER rappelle que la liste des questions diverses doit lui être transmise au moins 48 heures avant le CA.

L'ordre du jour étant épuisé, le proviseur lève la séance à 19h40.

Les secrétaires

Jocelyne CHORIER
Julien MOUGEOT

Le président

Marc FLECHER